

PRÉFÈTE DE LA SARTHE

**PRÉFECTURE**  
**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES**  
**Bureau de l'utilité publique**  
**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**relative à une demande d'autorisation présentée par**  
**L'EARL DE MORTEUVRE, domiciliée « Morteuvre » - 72370 LE BREIL-SUR-MERIZE**  
**pour l'extension d'un élevage avicole de 100 800 Animaux-Equivalents volailles en présence**  
**simultanée**

Par arrêté n° DIRCOL 2015-0203 du 4 novembre 2015, la préfète de la Sarthe a ouvert une enquête publique sur le projet présenté par l'EARL DE MORTEUVRE, domiciliée « Morteuvre » 72370 LE BREIL-SUR-MERIZE pour l'extension d'un élevage avicole qui comptera après projet 100 800 Animaux-Equivalents volailles en présence simultanée, se situant au lieu-dit « Morteuvre » sur le territoire de la commune du BREIL-SUR-MERIZE.

Le dossier sera déposé pendant une durée 34 jours du **26 novembre 2015 au 29 décembre 2015 inclus**, à la mairie du BREIL-SUR-MERIZE.

Il sera tenu, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, à la disposition du public, accompagné d'un registre d'enquête sur lequel seront consignées ses observations. Toute observation peut, par ailleurs, être déposée sur le site internet de l'État dans le département de la Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)), rubriques « publications » - « consultations et enquêtes publiques ».

Monsieur Jean-Louis YVERNAULT (directeur d'usine en retraite), commissaire enquêteur titulaire ou, le cas échéant, Monsieur Jean-Pierre LEMOINE (professeur en retraite), son suppléant, recevra en personne à la mairie du Breil-sur-Merize, les observations du public au cours de permanences qui se tiendront les :

- **jeudi 26 novembre 2015 de 13h30 à 16h30**
- **samedi 5 décembre 2015 de 08h30 à 11h30**
- **mercredi 16 décembre 2015 de 08h30 à 11h30**
- **mardi 29 décembre 2015 de 13h30 à 16h30**

Toutes remarques pourront également lui parvenir par écrit, à la mairie du Breil-sur-Merize.

Toute demande complémentaire sur le projet peut être adressée au porteur du projet Monsieur Frédéric FOUGEREAY, représentant l'EARL DE MORTEUVRE, située au lieu-dit « Morteuvre » - 72370 LE BREIL-SUR-MERIZE.

Cette demande contient une étude d'impact qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le résumé non technique est consultable sur le site internet de la préfecture et l'étude d'impact complète peut être consultée à la préfecture, au bureau de l'utilité publique.

Les personnes physiques ou morales intéressées pourront prendre connaissance pendant une durée d'un an, après la clôture de l'enquête, du mémoire en réponse éventuel du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en s'adressant à la préfecture de la Sarthe – direction des relations avec les collectivités locales - bureau de l'utilité publique place Aristide Briand 72041 LE MANS CEDEX 9, à la mairie du Breil-sur-Merize ou en consultation sur le site internet de l'Etat dans le département de la Sarthe.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, par arrêté de la préfète de la Sarthe.